

Attestation

Article 193 des Règlements sportifs de la FFT, pris en application des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du sport

Ce document accompagne le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Il est à remettre au club avec la fiche de renseignements.

JE SOUSSIGNÉ(E) — NOM ET PRÉNOM DU OU DES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE SUR — NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT MINEUR

atteste que chacune des rubriques du questionnaire « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières » a donné lieu à une réponse négative.

Important

Si une seule réponse du questionnaire est « oui », cette attestation ne peut pas être signée : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, datant de moins d'un an, doit être fourni au club.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

SIGNATURE DU OU DES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE